



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 14 décembre 2018

XVIIIe Comité des signataires de l'Accord de Nouméa
Vendredi 14 décembre 2018
Hôtel de Matignon

Relevé de conclusions

Le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa, institué par le point 6.5 de l'Accord, s'est réuni le vendredi 14 décembre 2018, sous la présidence de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, en présence de Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer.

Ont participé à ce comité, en leur qualité de signataires, M. Roch WAMYTAN, M. Paul NEAOUTYINE, M. Victor TUTUGORO, M. Pierre FROGIER, M. Simon LOUECKHOTE, M. Bernard DELADRIERE et M. Harold MARTIN. M. Jean LEQUES était représenté par Mme Virginie RUFFENACH.

Ont également participé les parlementaires et les représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie : M. Philippe GOMES, député de la 2^e circonscription, M. Philippe DUNOYER, député de la 1^{ère} circonscription, M. POADJA, sénateur, M. Philippe GERMAIN, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, M. Jean-Louis d'ANGLEBERMES, vice-président du gouvernement, M. Gaël YANNO, président du Congrès, M. Neko HNEPEUNE, président de la province des îles Loyauté, M. Philippe MICHEL, président de la province Sud et M. Clément GROCHAIN, président du sénat coutumier.

Les maires de la Nouvelle-Calédonie étaient représentés par Mme Sonia LAGARDE et par MM. Robert XOWIE et Eric GAY.

Le Comité a enfin été élargi aux forces politiques représentées par un groupe au congrès de Nouvelle-Calédonie : Mme Sonia BACKES, Mme Annie QAEZE, MM. Daniel GOA, Louis MAPOU, Jean-Pierre DJAIWE, M. Gilbert TUYENON, M. Gérard REIGNIER, M. Pascal SAWA et Jacques LALIE. MM. Thierry SANTA et Nicolas METZDORF ont également participé à la réunion à ce titre.

Étaient également présents : M. Thierry LATASTE, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et M. Emmanuel BERTHIER, directeur général des outre-mer.

Les travaux du Comité des signataires ont été ouverts par le Premier ministre qui a noté que cette réunion, dans le contexte national et au lendemain de la consultation du 4 novembre 2018, revêtait une importance symbolique particulière. Il a réaffirmé son engagement personnel. Il a rappelé la responsabilité historique de l'ensemble des parties prenantes de préparer l'aboutissement du processus politique engagé en 1988. A ce titre, il a souligné que dans toutes les hypothèses, le prochain Congrès élu en 2019 serait le dernier dans le cadre de l'Accord de Nouméa et qu'une immense responsabilité incombait aux élus et aux signataires,

pour poursuivre la construction de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie dans le dialogue et dans la paix.

Sur proposition du Premier ministre, chaque délégation s'est exprimée dans une intervention liminaire.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu aux échanges et conclusions retranscrits dans le présent relevé de conclusions.

I/ POURSUITE DE L'ACCORD DE NOUMEA

M. Emmanuel BERTHIER, directeur général aux outre-mer, a présenté l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 6 septembre 2018 et relatif à la poursuite de l'Accord de Nouméa.

Interrogé par le Premier ministre, le Conseil d'Etat a indiqué que « *[l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie] débute [...] le 11 mai 1999 et s'achève en principe au mois de mai 2019 au terme du 4^e mandat de ses assemblées. Cependant il résulte de l'accord lui-même que son application pourrait s'étendre au-delà de cette période. [...] Compte tenu de la date à laquelle aura lieu la consultation [du 4 novembre], l'accord du 5 mai 1998 pourrait donc s'appliquer au-delà de la période de principe de vingt ans qu'il fixe puisqu'il prévoit que, dans l'hypothèse où la consultation conduirait au refus de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, une nouvelle consultation pourrait se tenir jusqu'au 3 novembre 2020, suivie le cas échéant d'une troisième consultation dans la deuxième année suivante* ».

Concernant l'organisation des élections provinciales de mai 2019, le Conseil d'Etat a également indiqué que « *la durée de vingt années prévue au préambule de l'accord du 5 mai 1998 n'est pas de nature à empêcher l'organisation des élections du congrès et des assemblées de province au terme de leur mandat actuel* », que « *ces élections ne sauraient se tenir sur un autre fondement que celui de l'accord et des dispositions organiques prises pour son application* » et que « *demeurent applicable aux prochaines élections [...] les règles électorales prévues au point 2.2.1 du document d'orientation de l'accord du 5 mai 1998 ainsi qu'aux articles 188 et 189 de la loi organique du 15 mai 1999 dans leur interprétation résultant de la loi constitutionnelle du 23 février 2007* ».

Aux termes de l'Accord de Nouméa, une seconde consultation pourrait être organisée. Les dispositions de la loi organique du 19 mai 1999 précisent que celle-ci devra porter sur la même question que la première consultation et qu'elle devra être organisée selon des modalités identiques avant le 3 novembre 2020, conformément à l'avis du Conseil d'Etat.

Les groupes politiques ont échangé sur la sortie de l'Accord de Nouméa. Le caractère transitoire du corps électoral des élections provinciales a été débattu sans qu'un consensus n'émerge :

- Le Rassemblement-Les Républicains marque son désaccord sur les paragraphes précédents, considérant que l'Accord de Nouméa arrive à son terme à l'occasion des prochaines échéances provinciales et estimant qu'il convient de revenir à un corps électoral glissant compte tenu des dispositions transitoires qui le régissent actuellement.
- Les Républicains calédoniens rappellent le caractère transitoire du corps électoral gelé et qu'à leurs yeux, faute de nouveau statut, aucune restriction du corps électoral ne pourra être appliquée à l'issue de la prochaine mandature. A ce titre, ils regrettent que la date et les modalités de sa réouverture n'aient pas été fixées.
- Calédonie Ensemble, après avoir pris acte de l'avis du Conseil d'Etat, a rappelé sa position sur le sujet visant à ce que l'ouverture du corps électoral provincial puisse être effectuée dans le cadre d'une négociation globale entre indépendantistes et non-indépendantistes au cours de cette dernière mandature pour substituer une nouvelle organisation politique à l'Accord de Nouméa.

- L'Union Calédonienne-FLNKS et nationalistes réaffirme son opposition à toute réouverture du corps électoral provincial, le processus de l'Accord de Nouméa devant se poursuivre jusqu'à son terme politique.
- L'Union nationale pour l'indépendance estime pour sa part que l'Accord de Nouméa doit être appliqué intégralement, jusqu'à son terme.

Le Premier ministre a proposé de constituer un espace de dialogue pour que l'Etat et les groupes politiques envisagent l'aboutissement du processus sur les différentes hypothèses de sortie de l'Accord. Attachés au dialogue, les membres du comité des signataires considèrent que cet espace ne peut être envisagé avant les élections provinciales. L'Union calédonienne - FLNKS et nationalistes rappelle sa demande d'échanges bilatéraux avec l'Etat.

Le Gouvernement a également indiqué qu'il proposerait que les élections provinciales aient lieu le 12 mai 2019.

Le comité des signataires a pris note de la proposition faite par l'Etat après consultation du groupe de travail "listes électorales" visant à traiter le cas, nouveau, des jeunes majeurs dont les parents étaient mineurs en 1998 et n'ont pu être inscrits sur la LESP qu'au titre du c) de l'article 188. Elle fera l'objet d'un ajout au vademécum LESP 2019.

Par ailleurs, les partenaires affirment leur volonté commune de maintenir le groupe de travail.

II/ RETOUR SUR LA CONSULTATION DU 4 NOVEMBRE 2018

M. Francis LAMY, conseiller d'Etat, président de la commission de contrôle des opérations de vote, a présenté le compte rendu de sa mission. Les associations de maires ont fait part de leur appréciation sur l'organisation du référendum.

L'ensemble des membres du comité des signataires a souligné la grande qualité du travail accompli, qui a permis de garantir la sincérité et le caractère incontestable du résultat. Ils ont relevé qu'aucun recours n'a été engagé contre ce résultat. Ils ont tenu à adresser aux services de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des municipalités, leurs félicitations et leurs remerciements pour leur engagement dans l'organisation de la consultation.

Les difficultés qui sont apparues à la marge, sans incidence sur le résultat, ont concerné l'envoi effectif des procurations établies, le cas de personnes s'étant présentées au bureau de vote sans être inscrites et l'organisation des bureaux de vote délocalisés à Nouméa. Les partenaires ont échangé sur ces points. Ils sont convenus que sans modifier la loi organique, et dans l'hypothèse d'une seconde consultation, des améliorations réglementaires et techniques à ces dispositifs pourraient être envisagées.

L'ensemble des partenaires se sont accordés à considérer que l'organisation de ce scrutin d'autodétermination dans le respect des convictions de chacun a constitué un pas majeur dans la construction du destin commun. C'est également ce qui ressort en première analyse des conclusions de l'ensemble des observateurs internationaux.

Enfin, l'Etat a confirmé qu'il transmettrait à l'ensemble des membres du comité les rapports des experts de l'ONU et de la mission du FIP présents en Nouvelle-Calédonie à l'occasion du référendum, dès lors qu'il en aurait été rendu destinataire par les autorités compétentes.

L'UC-FLNKS et nationalistes a réaffirmé sa demande d'audit de la décolonisation par l'ONU.

III/ QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Les partenaires ont consacré les échanges de l'après-midi aux questions économiques et sociales, objet du point 4 de l'Accord de Nouméa. Le groupe UC-FLNKS et nationalistes n'y a pas participé.

Le comité des signataires a tenu à réaffirmer son soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. Il salue les nouvelles orientations annoncées par l'entreprise Vale qui garantissent l'avenir de son implantation en Province Sud, et les progrès enregistrés par KNS. Il exprime également sa solidarité avec la SLN et souligne son intérêt à l'accompagner pour la mise en œuvre des orientations proposées par l'entreprise dans le cadre de son nouveau modèle minier et métallurgique, et d'amélioration de son coût d'accès à l'énergie. L'Etat continuera d'exercer les responsabilités qui lui incombent pour assurer la sécurité des sites d'exploitation. Enfin, le comité réaffirme l'importance des travaux en cours dans le cadre du GTPS relatifs à la stratégie nickel.

Dans la conjoncture actuelle, les partenaires ont tenu à réaffirmer leur mobilisation au soutien de l'ensemble des acteurs économiques.

Les partenaires ont à ce titre discuté des questions de financement de l'économie et de soutien à l'activité des entreprises, qui ont donné lieu à des échanges avec les représentants socioprofessionnels dans le cadre du Forum économique du Pacifique organisé au ministère des outre-mer le 7 décembre dernier.

En complément des discussions tenues dans ce cadre, la ministre des outre-mer a confirmé que la Banque publique d'investissement s'installerait immédiatement en Nouvelle-Calédonie afin de couvrir ce marché et l'ensemble du Pacifique. La banque proposera notamment les outils *PDOM-COM développement* et *PDOM-COM création* permettant de financer les projets d'investissement immatériels des PME, d'investissements corporels et leur besoin en fonds de roulement. Le recrutement d'un permanent BPI sera lancé dès le début de l'année 2019.

Le Premier ministre a confirmé la grande attention de l'Etat à la stabilité du système bancaire en Nouvelle-Calédonie et au bon fonctionnement des dispositifs d'aide à l'investissement productif. L'Etat, en lien avec les autorités de la Nouvelle-Calédonie, constituera un groupe de travail sur la possibilité de maintenir l'épargne des Calédoniens (ménages, entreprises, établissements publics) en Nouvelle-Calédonie.

Le Gouvernement a présenté, conformément aux dispositions de la loi Egalité réelle outre-mer, les perspectives de conclusion d'un contrat de convergence et de transformation proposée à la Nouvelle-Calédonie. Les échanges ont permis de souligner que cet outil pourrait être mis à profit pour concrétiser les projets pour la jeunesse issus des Assises des outre-mer en Nouvelle-Calédonie. Les partenaires ont souligné l'intérêt des projets retenus. Enfin, les membres du comité des signataires ont échangé sur les voies et moyens de renforcer le rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans son bassin maritime, dans l'esprit de l'axe indo-pacifique mis en exergue par le Président de la République. Ils ont notamment évoqué les possibilités de renforcer le partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence française de développement dans la zone Pacifique et le rôle moteur que pourrait tenir la Nouvelle-Calédonie dans la région, en matière économique, comme en matière de préservation et de la valorisation de la biodiversité, à l'image du projet phare que constitue le Parc marin.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr